

# COOPÉRATION ET BÉNÉVOLAT

## ● LA COOPÉRATION INTERMUNICIPALE

Dans plusieurs régions du Québec, les municipalités rurales ont accueilli pendant la pandémie plusieurs nouveaux résidents provenant des milieux urbains. Cette migration influence assurément les besoins et les habitudes en termes de consommation du loisir public. De ce fait, des ajustements seront possiblement nécessaires pour s'assurer de répondre à la demande en adaptant et en diversifiant l'offre en loisir.

« *Tout seul on va plus vite, ensemble, on va plus loin.* ».. et ça coûte moins cher! Cet adage issu d'un proverbe africain prend tout son sens lorsque l'on aborde la notion de coopération municipale. En effet, à cette époque où les ressources sont restreintes et où les coûts d'exploitation et de gestion explosent, les municipalités, comme la plupart des organisations, doivent revoir les façons de faire pour plus d'efficacité et d'efficience. C'est pour cette raison qu'il existe la coopération intermunicipale.

De plus, puisque certaines activités ou certaines infrastructures nécessitent d'avoir une masse critique d'individus pour pouvoir couvrir les frais liés à leur exploitation, cette pratique gagne en popularité au Québec.

Dans le but de présenter une offre variée et de qualité à ses citoyens, une municipalité peut donc conclure un partenariat avec une ou plusieurs municipalités dans le but, par exemple, de :

- Construire une nouvelle infrastructure ou aménager un nouveau sentier.
- Mettre sur pied un service de prêt de matériel dédié au loisir.
- Partager une ressource professionnelle en loisir.
- Mettre en place une programmation d'activités ou un nouvel événement.
- Mettre en place un service de camp de jour.
- Développer une programmation harmonieuse et variée.

Les prémisses menant à la coopération municipale :

- Reconnaître un besoin commun.
- Mettre à profit les connaissances et les ressources.
- Mettre à profit les forces de chacun des partenaires.
- Accepter que tous n'offriront pas les mêmes activités ou les mêmes infrastructures, mais que tous offriront des activités et des infrastructures complémentaires.
- Reconnaître que l'offre concertée et diversifiée sera encore plus intéressante pour les citoyens de chaque milieu.

## LES CONDITIONS ESSENTIELLES POUR RÉALISER UN PROJET EN COOPÉRATION INTERMUNICIPALE

Une des conditions essentielles pour réaliser un projet en coopération intermunicipale est de s'assurer de bien connaître l'offre de services des organisations du milieu et des municipalités limitrophes. Il s'agit de s'assurer d'avoir en main les éléments suivants pour chacune des organisations et des municipalités :

- Un portrait des communautés impliquées et de leurs besoins
- L'inventaire des infrastructures sportives et récréatives
- L'inventaire des activités offertes
- L'inventaire des événements qui sont organisés
- Un aperçu des projets à venir
- Une liste des employés dédiés au loisir
- Une liste des organismes dédiés au loisir

## AIDE FINANCIÈRE

Il existe une [subvention provenant du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation](#) qui finance en partie les projets en coopération municipale. Cette aide financière peut aller jusqu'à un total de 250 000 \$. Votre unité régionale en loisir et en sport peut vous offrir un accompagnement pour y déposer un projet. Voici les principales étapes :

Étapes	Commentaires
1. Assurez-vous que la subvention est ouverte.	Il est conseillé de surveiller chaque mois l'ouverture de l'aide financière.
2. Validez avec la municipalité limitrophe un enjeu, une problématique ou un besoin que vous avez en commun.	Une analyse Scolor peut être une belle alternative pour valider le tout.
3. Créez un comité de travail.	Il devrait être composé d'un représentant de chacune des municipalités et d'un représentant de votre URLS.
4. Déterminez ensemble quel sera le meilleur projet pour combler la problématique, l'enjeu ou le besoin que vous avez en commun.	Inspirez-vous de ce qui se fait ailleurs.
5. Faites une analyse de faisabilité du projet.	Votre URLS peut vous aider dans cette étape.
6. Déterminez quelle sera la municipalité porteuse du projet.	Rappelez-vous que ce n'est qu'une simple étape administrative.
7. Complétez le formulaire et envoyez les documents nécessaires à votre dépôt de projet.	Votre URLS peut vous aider dans cette étape.
8. Signez un protocole d'entente.	Un protocole d'entente est signé par les parties prenantes du projet.

Il est conseillé de prendre son temps afin de bâtir un partenariat sur des bases solides et durables, puisque vous aurez à travailler avec les autres municipalités pendant plusieurs années. Sachez qu'une municipalité qui vous dit « non » pourrait changer d'avis quelques années plus tard. Nous vous recommandons de mettre votre idée de projet sur papier afin de pouvoir y accéder lorsque vos partenaires seront décidés à aller de l'avant.

## ● L'IMPORTANCE DU BÉNÉVOLAT

Le bénévolat est la fondation du loisir municipal. Souvenez-vous : les entraîneurs, le personnel d'accueil lors du carnaval, les gens qui entretiennent les sentiers pédestres et parfois même le responsable de la bibliothèque sont bénévoles. Tous ces gens s'impliquent par don de soi et pour dynamiser leur milieu de vie. La municipalité peut prendre soin des bénévoles de trois façons :

### OFFRIR DE LA FORMATION

La municipalité peut offrir des formations adaptées aux besoins des bénévoles par l'entremise de son URLS, des fédérations sportives, des fédérations de plein air et des organismes de loisir. La planification d'un budget annuel pour offrir des formations aux bénévoles de votre municipalité constitue une bonne pratique qui, non seulement manifeste votre reconnaissance et votre soutien à leur engagement, mais qui peut également stimuler certains gens à s'investir dans les organisations. Ce faisant, vous contribuez au développement d'une communauté de pratique et à tisser des liens forts entre les bénévoles.

### VALORISER LEUR IMPLICATION

La municipalité devrait valoriser et faire rayonner l'implication des bénévoles tout au long de l'année. Un petit « merci », un souhait d'anniversaire, une carte de Noël, une petite attention lors d'une activité, ou l'organisation d'un événement annuel, sont autant de moyens prisés pour les remercier. La municipalité peut également utiliser ses médias sociaux pour souligner leur apport à la qualité de vie de la communauté. Vous souhaitez d'autres idées concrètes? N'hésitez pas à contacter vos URLS ou à consulter les outils du [RABO](#).

### SOUTENIR FINANCIÈREMENT ET EN SERVICES LES ORGANISMES

La municipalité peut offrir, aux organismes portés par des bénévoles, un soutien aux plans des services et financier. Ce soutien peut varier selon l'impact et le secteur d'activité. Plusieurs bénévoles trouvent essoufflant le temps consacré à l'administration et à la recherche de financement. En offrant une enveloppe à la mission et un service d'accompagnement pour compléter des demandes de subvention, la municipalité permettra aux bénévoles de s'impliquer davantage sur le terrain.

